

PLACE DE CHACUN DANS LE CHOIX DU LIEU DE VIE

- Le majeur protégé
- Le tuteur
- La famille
- Les soignants (médecins traitants et hospitaliers, IDE, aides soignants, assistantes sociales...)
- L'entourage du lieu de vie (voisins, amis, aides à domicile, personnel de foyer logement ou maison de retraite...)



MME I. 85 ANS,

- Fracture tibia-péroné suite à une chute, terrain de maladie d'Alzheimer évoluée, multiples hospitalisations.
- Mme I souhaite un retour à domicile
- Sa famille le souhaite également, mais tous ses enfants (5) ne sont pas impliqués dans le même sens.
- Associations d'aides à domicile et réseau: le retour n'est pas possible
- Assistantes sociales et soignants hospitaliers: le retour n'est pas possible
- Changement très récent de tuteur qui ne connaît pas encore Mme I, notes de son ancienne tutrice.



COMMENT CHOISIR?

- Adéquation entre souhait du projet de vie et sécurité?
(pas de risque zéro)
- Les intentions de la famille: les enjeux?
- L'évaluation cognitive et du jugement actuellement?
- Les directives anticipées?
- Jusqu'où écouter les souhaits de chacun?

